



85 Rue du Bois
59200 Tourcoing

03.20.94.50.60

saintpierretourcoing@gmail.com

CHARTRE DE VIE DE L'ECOLE SAINT PIERRE

L'école est un lieu de vie, d'enseignement, d'éducation et de travail qui prépare votre enfant à vivre en société.

Pour que l'école soit un lieu où il fait bon vivre, il existe des règles de vie que chacun doit respecter, nous comptons sur vous pour nous y aider.

1. ACCUEIL

L'école est ouverte de 7 h 30 à 18 h 00.

Les enfants de maternelles sont déposés et récupérés directement dans les classes, par les personnes désignées par les parents.

Les enfants de primaire sont déposés à la grille, et sauf autorisation écrite des parents ne peuvent repartir seuls, et doivent être récupérés par les parents ou une personne désignée.

2. HORAIRES

La garderie du matin accueille votre enfant dès 7 h 30.

L'ouverture des portes :

- De 8 h 20 à 8 h 30 le matin et de 13 h 20 à 13 h 30 l'après-midi.
- A 11 h 35 le matin et 16 h 30 l'après-midi.

Si un enfant n'est pas récupéré,

En maternelle : il sera automatiquement accueilli en garderie, jusque **18h00 maximum**.

En primaire : Si il est inscrit en étude jusque **17h45** et ne pourra pas être récupéré avant.

S'il n'est pas inscrit en étude, il sera dirigé vers la garderie jusque votre arrivée.

Après 16 h 45, pour récupérer votre enfant, veuillez sonner à la grille maternelle.

3. ABSENCES

L'école est obligatoire pour tout enfant âgé de **6 ans** révolus, et cela même en grande section.

Toute absence doit être signalée au secrétariat avant 10 h (03.20.94.50.60), si le secrétariat est fermé, veuillez laisser un message.

En cas de maladie contagieuse, veuillez prévenir l'école le plus rapidement possible, afin que nous puissions si nécessaire en informer les autres familles.

4. SUIVI SCOLAIRE

Le suivi scolaire des enfants est important, et nous comptons sur vous pour vérifier **régulièrement** l'agenda et la régularité de son travail.

5. VIE D'ÉCOLE

L'enfant, les parents et l'équipe pédagogique signent un règlement d'école et un règlement de classe. Ces règles doivent être respectées (comportement et langage correct, respect envers toutes les personnes de l'école : camarades, personnel, enseignants) à tout moment et en tout lieu.

JEUX DE RECREATION :

Les ballons en plastique au nom de l'enfant sont autorisés. En primaire, les cordes à sauter, les billes et les élastiques sont autorisés.

ANNIVERSAIRES :

Les chewing-gums et les sucettes sont formellement **interdits**.

Si vous souhaitez fêter l'anniversaire, merci de **prévenir** l'enseignante quelques jours avant.

GOUTERS :

Chaque matin, un goûter est fourni par l'école.

Pour les enfants qui vont à l'étude et la garderie, merci de prévoir un goûter léger.

TENUE ET ACCESSOIRES :

Pour les enfants de 2/4 ans qui vont à la sieste, les chaussures à velcro sont fortement conseillées (les baskets type « converse » sont totalement interdites).

Les salopettes ne sont pas adaptées à l'école pour les enfants ne sachant pas se rhabiller seul.

Les nus pieds sont dangereux sur le macadam durant les récréations. (Tongs interdites).

La tenue doit être adaptée à un établissement scolaire.

Les vêtements doivent être notés au nom de l'enfant.

6. SANTE / HYGIENE

En dehors des maladies de longue durée pour lesquelles un PAI est mis en place en accord avec le médecin scolaire, il nous est **interdit** de donner des médicaments à votre enfant (même avec un certificat médical).

Il est de votre devoir de surveiller l'hygiène de votre enfant, et particulièrement en ce qui concerne les poux. En cas de besoin, vous pouvez obtenir des produits gratuitement à :

La direction de l'Enfance de la Jeunesse et du service Hygiène

30 avenue Millet 59200 TOURCOING

03.20.68.92.60 Porte n°3 Poste 760.

Si nécessaire, merci de prévenir l'enseignant de votre enfant, afin qu'une information puisse être faite aux familles.

7. ACCUEIL DES 2/4 ANS

L'école Saint Pierre accueille les enfants à partir de 3 ans et exceptionnellement à partir de 2 ans (s'il reste des places).

Les conditions de scolarisation d'un enfant sont la **propreté** sur temps scolaire et à la sieste. Les tétines sont **interdites**.

L'enseignante et la direction se réservent le droit de différer la scolarisation d'un enfant si celui-ci n'était pas prêt (pleurs en continu..).

8. SORTIES SCOLAIRES

Les sorties scolaires font partie intégrante de la démarche pédagogique, à ce titre elles sont obligatoires.

Si en tant que parent vous êtes sollicités pour accompagner une sortie, l'entière responsabilité pédagogique et d'organisation revient à l'enseignant. Durant la sortie, nous comptons sur vous pour rester vigilants auprès de chacun des enfants qui vous est confié, de ne pas utiliser appareil photo et téléphone portable sans autorisation et de ne pas fumer devant les enfants.

9. PISCINE

L'apprentissage de la natation fait partie des programmes de l'éducation nationale. Il est **obligatoire**. En cas de dispense, un certificat médical doit être fourni.

En inscrivant votre enfant à l'école Saint Pierre, vous vous engagez à respecter cette charte, et tout faire pour aider votre enfant à la respecter.